

**COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 19 FÉVRIER 2018**

Le Conseil Municipal de la Ville de BOUCHAIN s'est réuni le 19 Février 2018 à 18h30, à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de son Maire, Ludovic ZIENTEK, suite à une convocation en date du 13 Février 2018.

Etaient présents : M. ZIENTEK Ludovic – M. BROUTA Luc - M. BROWERS Any – Mme SALADIN Colette – M. DI PIAZZA Daniel - M. ANNICHINI Jean-Louis – Mme CARPENTIER Nicolette – M. MONTANARI Jacques - M. HAINAUT Jacques – Mme LE GOFF Thérèse (à partir de 19h10) - Mme COSTANTINI Maria-Thérèse – M. REGNIEZ Thierry – M. LHOMME Jean-Claude – Mme BANTIGNY Herminie - M. GLAVIER Eric – M. TISON Vincent – Mme BOUAOUINA Vanessa - M. BOLTZ Jacques-Pierre - M. ASSE Hassan – Mme SAUVAGE Annick – M. DEJARDIN Henri – Mme LEMAL Georgette - Mme MESAGLIO Aurélie

Absents ayant donné procuration :

Mme BRASSELET Marie-Isabelle	à	M. LHOMME Jean-Claude
Mme BOILEUX Nathalie	à	M. DI PIAZZA Daniel
Mme LAMY Marie Claude	à	Mme SALADIN Colette
Mme LE GOFF Thérèse	à	Mme BROWERS Any (Jusque 19h10)
Mme LALOYAUX Suzanne	à	M. ASSE Hassan

Membres en exercice : 27 Présents : 23 Quorum : 14 Votants : 27

Secrétaire : Mme Colette SALADIN

Ordre du jour :

1. Compte rendu de la réunion du 12 décembre 2017
2. Recrutement d'agents contractuels
3. Personnel communal – Modification de l'organigramme
4. Archives communales – Convention avec le Centre de Gestion du Nord
5. Convention annuelle d'objectifs – POINFOR
6. Rapport d'orientations budgétaires 2018

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 18h30.

Monsieur le Maire propose de désigner Madame Colette SALADIN comme secrétaire de séance et demande à l'assemblée l'autorisation d'ajouter 2 points à l'ordre du jour, à savoir :

- Mise en suspens du tarif Cantine 2018
- Achat d'une habitation 28 rue du Hainaut

Il est passé au vote

Contre : 06 Abstention : 00 Pour : 21

Adopté à la majorité absolue

1- COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU 12 DÉCEMBRE 2017

Chacun a reçu un exemplaire du compte rendu à domicile.

Aucune observation n'étant formulée, il est passé au vote.

Contre : 06 Abstention : 00 Pour 21

Adopté à la majorité absolue

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Any BROWERS, Adjointe.

2- CANTINE SCOLAIRE – MISE EN SUSPENS DU TARIF 2018

Vu l'article R 531-52 du Code de l'Education qui prévoit : « Les tarifs de la restauration scolaire fournie aux élèves des écoles maternelles, des écoles élémentaires, des collèges et des lycées sont fixés par la collectivité territoriale qui en a la charge »,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 12 décembre 2017 fixant le prix du repas de la cantine scolaire, à compter du 1^{er} janvier 2018, de la manière suivante :

- 1 à 2 enfants	Ecole Primaire	2,63 €
	Ecole Maternelle	2,47 €
- 3 enfants et +	Ecole Primaire ou Maternelle	2,23 €
- Bénéficiaires du CCAS	Ecole Primaire	1,46 €
	Ecole Maternelle	1,26 €
- Personnel communal		3,02 €
- Enfants extérieurs à Bouchain	Ecole Primaire	4,00 €
	Ecole Maternelle	3,50 €

Considérant la demande qui a été faite d'appliquer ce changement de tarif en début d'année scolaire afin de permettre aux familles d'inscrire leurs enfants en connaissance de cause,

Il est demandé au Conseil Municipal :

- de suspendre l'application du tarif 2018 repris ci-dessus jusqu'à la rentrée scolaire de septembre 2018
- de remettre en vigueur, jusqu'à cette même date, l'ancien tarif

Il est passé au vote

Contre : 00 Abstention : 02 Pour : 25

Adopté à l'unanimité des votants

3- ACHAT D'UNE HABITATION 28 RUE DU HAINAUT

La maison individuelle en cours d'achèvement située 28 rue du Hainaut vient d'être mise en vente par son propriétaire, Monsieur Sohaib Derouiche. Sur une parcelle de 169 m², cette habitation est conçue sur 3 niveaux, un rez-de-chaussée, un R+1 et un comble aménageable. La surface habitable de 101,30 m² comprend 5 pièces sur 2 niveaux.

Le prix de vente est fixé à 55 000 euros hors frais de Notaire.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- d'acquiescer cette habitation pour le prix de 55 000 euros hors frais de Notaire
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document pour ce faire

Il est passé au vote

Contre : 06

Abstention : 01

Pour : 20

Adopté à la majorité absolue

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jacques MONTANARI, Adjoint.

4- RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS SUR DES EMPLOIS NON PERMANENTS POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIÉ A UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITÉ

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3-2,

Considérant qu'il est nécessaire de prévoir un éventuel renfort du service Animation pour les mois à venir,

Considérant qu'il peut être fait appel à du personnel recruté en qualité d'agent contractuel pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité en application de l'article 3-2 de la loi n°84-53 précitée,

Il est demandé au Conseil Municipal :

- D'autoriser Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels pour faire face à des besoins liés à l'accroissement saisonnier d'activité pour une période de 6 mois (6 mois maximum pendant une même période de 12 mois)

A ce titre, seront créés :

- Au maximum 10 emplois à 35 heures hebdomadaires dans le grade d'adjoint d'animation pour exercer les fonctions d'agent d'animation

Il est passé au vote

Contre : 00

Abstention : 06

Pour : 21

Adopté à l'unanimité des votants

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Luc BROUTA, 1^{er} Adjoint.

5- PERSONNEL COMMUNAL – MODIFICATION DE L'ORGANIGRAMME

Vu l'article 34 de la Loi du 26 janvier 1984 qui prévoit que les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de cette même collectivité,

Considérant qu'il est nécessaire d'augmenter le temps d'intervention du professeur de piano de l'école de musique,

Il est demandé au Conseil Municipal :

- de créer un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe à 9 heures hebdomadaires
- de supprimer un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe à 5 heures hebdomadaires

Il est passé au vote

Contre : 00

Abstention : 00

Pour : 27

Adopté à l'unanimité

6- ARCHIVES COMMUNALES – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN AGENT DU CENTRE DE GESTION DU NORD

Suite à l'état des lieux effectué le 16 novembre 2016 par les agents du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord, il devient nécessaire de leur confier la prise en charge totale des archives communales avec les missions suivantes :

- tri, classement et cotation de l'ensemble des archives avec contrôle des classements antérieurs
- organisation physique des éliminations
- réorganisation des espaces de stockage
- accompagnement dans les choix d'aménagement des espaces d'archivage
- suivi des opérations de restauration
- mise en place et suivi des procédures réglementaires
- sensibilisation du personnel sur la notion d'archives publiques
- accompagnement du correspondant « archives » à la gestion courante
- rédaction des bordereaux (éliminations, restitution ...)
- mise à jour du récolement réglementaire
- rédaction de l'instrument de recherches avec reprise des bordereaux de versement existants
- transfert des documents aux Archives départementales

Le coût total de cette mission d'une durée estimée à 46 jours de travail, s'élève à 14 688 € TTC.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition d'un agent du Centre de Gestion pour une mission d'archivage.

Il est passé au vote

Contre : 06

Abstention : 00

Pour : 21

Adopté à la majorité absolue

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Luc BROUTA, 1^{er} Adjoint.

7- CHANTIER D'INSERTION « RÉHABILITATION DE BÂTIMENTS ET ENTRETIEN D'ESPACES VERTS » - ASSOCIATION POINFOR

Afin de poursuivre l'action engagée en 2015 en faveur des demandeurs d'emploi bouchinois et pour permettre la réhabilitation du patrimoine immobilier et l'entretien des espaces verts de la Commune,

Il est demandé au Conseil Municipal :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec l'association POINFOR la convention annuelle d'objectifs

Il est passé au vote

Contre : 06

Abstention : 00

Pour : 21

Adopté à la majorité absolue

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Luc BROUTA, 1^{er} Adjoint.

8- RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2018

Madame Thérèse LE GOFF entre en séance à 19h10.

Monsieur Luc BROUTA passe à la présentation du rapport d'orientations budgétaires repris ci-dessous.

En annexe

Il est passé au vote

Contre : 06

Abstention : 01

Pour : 20

Adopté à la majorité absolue

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h05.

La Secrétaire
Colette SALADIN

Le Président
Ludovic ZIENTEK